



Arrestation au collège puis expulsion d'une élève et de sa famille : indigne et honteux !



Mercredi 22 janvier, des gendarmes en service sont entrés dans l'enceinte du collège du collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz pour interpellier une élève de troisième, scolarisée au sein de l'établissement. La famille de cette élève a fui le Burkina-Faso suite au dernier coup d'État et son père est actuellement emprisonné. La jeune fille a été isolée de ses camarades à la récréation avant d'être exfiltrée du collège par les gendarmes. Elle a ensuite été conduite immédiatement avec son frère et sa mère à la frontière belge.

Le SNES-FSU dénonce un acte indigne et honteux ! Dans la France de 2025, les enfants de parents sans papiers sont donc traqués jusqu'à l'intérieur des établissements scolaires. Mais est-ce une surprise dans le contexte politique actuel ? Dans le sillage d'une extrême droite toujours plus puissante, disposant d'importants relais médiatiques, le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, s'est lancé dans une surenchère nauséabonde autour du droit du sol. Toutes ces déclarations légitiment ce type d'actes et contribuent à faire des immigrés les boucs émissaires de tous les maux, fracturant ainsi toujours davantage notre société. Hasard du calendrier, ou pas, ce même week-end, un des hommes forts de l'administration Trump a confirmé de possibles arrestations d'élèves sans papiers dans les écoles.

Le SNES-FSU le rappelle avec force : l'honneur de l'École de la République est bien d'accueillir tous les élèves sans distinction. Elle est et doit rester un lieu de transmission des savoirs, d'émancipation individuelle et collective et d'élaboration d'une culture commune ouverte à toutes et à tous. Cela ne peut se faire lorsque des enfants qu'elle accueille dans le cadre de ses missions sont menacés d'être interpellés à tout moment par les forces de l'ordre.

Le SNES-FSU exige du Premier ministre, François Bayrou, et d'Elisabeth Borne, ministre d'État de l'Éducation nationale des engagements fermes pour la protection des élèves, à commencer par l'application de la circulaire du 19 octobre 2013 « interdisant les interventions des forces de police et de gendarmerie dans l'enceinte des établissements scolaires et aux abords dans le cadre de procédure d'éloignement. »

Le SNES-FSU appelle les personnels à protéger les enfants sans papiers et à leur permettre de suivre une scolarité dans les meilleures conditions. Il demande que les familles sans papiers, dont les enfants sont scolarisés, bénéficient d'un titre de séjour permettant à ces derniers la poursuite d'une scolarité sans crainte d'être expulsés à tout moment, y compris sur leur lieu d'étude. Nous ne pouvons accepter que les principes de la devise républicaine se contentent d'orner le fronton des écoles et des établissements scolaires. Ils doivent vivre au quotidien et dans les actes. Cela implique une rupture profonde avec les politiques menées sur les questions d'immigration, mais aussi sur les sujets économiques et sociaux.

À Paris, le 27 janvier 2025